



L'ASE à vos côtés

L'aide Sociale à l'Enfance (ASE) a pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

SOMMAIRE

Les mesures en direction de l'enfance

L'ASE accompagne les familles et assure quand cela s'avère nécessaire, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou...

[Voir >](#)

Devenir autonome après l'ASE

Soucieux du parcours et de l'avenir de tous les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, le Département de la Vienne mène une politique...

[Voir >](#)

Devenir assistant familial


L'assistant familial accueille à son domicile de façon permanente, moyennant rémunération, des mineurs ou des jeunes de moins de 21 ans, qui pour des...

[Voir >](#)



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00